

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE462

présenté par

M. Alain David, M. Potier, Mme Laurence Dumont, M. Hutin et M. Jérôme Lambert

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

L'État s'assure que d'ici 2022, 50% de l'aide publique au développement totale transite *via* la Mission Aide Publique au Développement pour financer les priorités que sont la santé, l'éducation, l'adaptation au changement climatique, l'égalité femmes-hommes et l'aide humanitaire dans les pays en crise.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à affecter plus de crédits à la mission budgétaire « aide publique au développement » qui ne compte que pour 30 % environ de l'APD totale de la France. Une mesure qui permettrait à la mission budgétaire APD de compter pour 50 % de l'APD totale aurait plusieurs effets positifs. Tout d'abord faciliterait le respect des priorités du dernier CICID car la mission budgétaire APD est le cœur de nos actions allant dans ce sens. Par ailleurs, cela permettrait d'accroître la transparence, la lisibilité ainsi que le contrôle parlementaire de l'aide. Jusqu'ici un tiers seulement de l'APD fait l'objet du contrôle parlementaire.

Cet amendement est inspiré de propositions de l'ONG Oxfam.